



Numéro 6



INTER-SYNDICALE

Bataille des ID, épisode II - La Revanche : Les agents indisposent le DG !

Montreuil, le 3 mai 2012

Les organisations syndicales douanières représentatives ont décidé de répondre positivement à la proposition d'audience du Directeur général, formulée le 27 avril pour le 2 mai à 14h30.

Malgré ce très court délai occupé par un weekend et le 1er Mai, des centaines d'agents se sont mobilisés pour peser sur cette réunion en se rassemblant devant leur direction locale (Perpignan, Montpellier, Lyon, Chambéry...). Ils étaient également plus d'une centaine, principalement des directions de Paris, Paris-Est et Paris-Ouest, à se réunir devant la Direction générale à Montreuil.

La réunion « institutionnelle » a rapidement tourné court, le Directeur général prétendant qu'il était tenu d'assimiler les ID (qui sont pourtant des autorisations d'absence) aux congés de maladie ordinaires tandis que l'ensemble des syndicats maintenait que cette assimilation était contraire au texte de loi. Tout au plus acceptait-il d'envisager de ne pas comptabiliser les indispos prises entre le 1er janvier et le 16 avril (date de publication de la note en cause) et de solliciter une expertise juridique auprès du Ministère.

L'entrevue allait se conclure sur ce constat de désaccord total lorsque les agents réunis devant la DG ont perdu patience et se sont invités à la réunion. Ils ont repris avec force les arguments présentés par les représentants syndicaux et exigé une nouvelle fois le retrait pur et simple de cette disposition.

Constatant par eux même le blocage, ils se sont alors réunis en assemblée générale dans la cour de la DG et ont décidé de poursuivre les actions afin de faire plier l'administration.

3 MAI 2012 ...



Paris, le 3 mai 2012

ILE de FRANCE

Monsieur le Président,

Les diverses réformes des structures et du fonctionnement de l'EPA, avec pour seule ligne directrice la diminution des effectifs et des moyens mis à disposition nous amène à dénoncer aujourd'hui devant vous en tant que représentants des locataires, les dysfonctionnements qui persistent depuis début janvier à savoir : les problèmes de gestion suite à la fin de l'intermédiation ou pour gérer les régularisations de charges, trop de commissions d'attribution exceptionnelles qui deviennent la norme, les dates des commissions d'attribution régulièrement modifiées, voire supprimées (Mars par exemple)...

Votre SRO travaille maintenant à la limite du décrochage et ce malgré une volonté exceptionnelle de vos personnels de bien faire et ce dans l'intérêt des demandeurs ou locataires actuels.

Les commissions d'attribution et la CRM ne sont pas et ne doivent pas être des chambres d'enregistrement. Nous considérons que le sujet de la Masse est trop important pour cautionner de tels dysfonctionnements qui remettent en question son objet social.

La CRM d'aujourd'hui se tient dans un contexte social très tendu suite à la note du 16 avril dernier qui va au delà de ce que stipule la loi concernant l'application des jours de carence aux congés de maladie.

Monsieur le Président, vous n'êtes pas sans ignorer ce qui s'est passé hier : la démonstration du mécontentement des agents franciliens et les explications embarrassées et contradictoires d'un DG dans les cartons et les ascenseurs...

Devant ce peu de considération et d'égard portés à ses personnels, nous, représentants des locataires, élus à la CRM d'Ile de France, nous prenons donc la responsabilité de ne pas cautionner ce simulacre de dialogue social dans une instance qui est une déclinaison de la politique de mépris de la Direction Générale.

9H00 :

Boycott de la CRM d'Ile de France avec déclaration intersyndicale reprise ci-contre



Marseille

9h00 :

Boycott du GT sur la modification de l'organisation de la surveillance du Port de Marseille avec déclaration intersyndicale reprise page suivante ...



Madame la Directrice Chef de pôle BOP-GRH,

Monsieur le Directeur Régional de Marseille,

Ce groupe de travail est convoqué aujourd'hui dans un contexte bien particulier.

En effet nous sommes censés y examiner vos propositions sur des changements d'organisation et d'horaires des brigades de surveillance du Port de Marseille qui trouvent leur motivation essentielle dans la réduction drastique des effectifs.

Votre volonté affichée de « changement » et « d'amélioration » de l'organisation des contrôles ne trompe personne, et notre direction régionale, comme l'ensemble de notre administration, est plus aujourd'hui en soins palliatifs qu'à la recherche d'une solution efficace et pérenne pour lutter contre la fraude sur notre frontière extra-communautaire.

Or nous sommes aujourd'hui entre les deux tours des élections présidentielles et nous ne pouvons augurer des orientations politiques qui seront prises le 7 mai par le futur président.

Il nous semble donc prématuré d'envisager des changements dans l'organisation de notre travail, alors que nous ignorons, tout comme vous, les moyens qui seront alloués à la Douane pour effectuer ses missions dans l'avenir.

Par ailleurs, le directeur général de la DGDDI, Monsieur Jérôme FOURNEL, entend « fêter » son départ annoncé, en étendant, de son propre chef et sans aucune justification hors sa propre rancune et sa propre haine des agents que nous sommes, la journée de carence instituée par le gouvernement actuel, aux indispositions passagères.

Oubliant toute mesure, le directeur général prend ainsi la responsabilité, en vous associant Madame le Directrice, Monsieur le Directeur Régional, ainsi que Monsieur le Directeur Interrégional à cette mesure inique, d'appliquer la « règle d'or » avant la lettre et de baisser le salaire des Douaniers.

Face à ce mépris, cette rancune et cette haine, nous ne saurions nous assoir autour d'une table, de concert avec vous, alors que des agents, autorisés à poser des journées d'indisposition passagère par le RP Douane, vont se voir imputés, a fortiori rétroactivement, des journées de salaire, ce qui est une provocation inadmissible; tandis que Monsieur Jérôme FOURNEL va s'envoler vers une carrière, qui nous n'en doutons pas, sera fort bien rémunérée dans une entreprise privée, pour les bons et loyaux services rendus à tout ce que notre pays compte d'adeptes du libéralisme à tout crin.

Vous comprendrez, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur Régional, que les mandats dont nous ont investis les personnels douaniers de l'interrégion Méditerranée ne nous permettent pas de prendre part à cette nouvelle mascarade de concertation alors que dans le même temps vous appliquez sans état d'âme les directives injustifiées et dictées par le ressentiment d'un directeur général trop zélé.

Nous allons donc quitter cette salle en vous demandant de faire remonter la colère et l'indignation légitime des agents face à tant de mépris et d'offense à leur égard.

Les représentants des personnels en intersyndicale

Dans de nombreuses brigades de France des actions sont en train d'être mises en place, pèle-mêle nous pouvons citer :

l'application stricte des règlements durant une heure pendant les différents services à Roissy, application stricte du règlement départ hors Shengen à la brigade Montpellier Méditerranée Aéroport, applications strictes des règlements de façon ponctuelle des agents de Marne La Vallée (Eurostar retardé de 35 minutes), applications strictes des règlements de façon ponctuelle à Nice Aéroport et à la Brigade de surveillance transmanche de Paris, une grève du contentieux est aussi en préparation Cherbourg.

9H35 : lors de la CAPL retenue du DI jusqu'à 13h30

BORDEAUX



Déclaration préalable CAPL n° 2 du 3 mai 2012

Les syndicats des douanes CGT – CFDT et UNSA-CFTC

Monsieur le président,

Cette CAPL est réunie au lendemain de la rencontre des syndicats douaniers avec le directeur général, sur les conséquences de sa décision d'étendre la carence de rémunération aux autorisations d'absence pour indisposition passagère.

Les douaniers, qui se sont mobilisés hier nationalement et dans notre interrégion, sont mécontents et n'admettent pas que, profitant de l'obligation qui lui est faite de décliner les dispositions applicables dans notre administration en ce qui concerne « l'instauration d'un jour de carence de rémunération lors du premier jour d'un arrêt de l'activité professionnelle pour cause de maladie », la direction générale décide d'appliquer ces dispositions aux indispositions passagères.

Nous voulons rappeler ici, que nous contestons le principe-même de l'instauration de ce jour de carence de rémunération.

Lors de leur rencontre avec le directeur général qui s'est déroulée hier, les syndicats lui ont fait part du mécontentement des personnels, et ont demandé le retrait immédiat de sa note n°120808 du 16 avril 2012. Monsieur Fournel s'est réfugié dans le refus, qualifiant au passage la position de l'intersyndicale "d'indéfendable".

En l'état actuel de la situation, nous choisissons donc de poursuivre notre action. Nous ne participerons pas aux travaux de cette CAPL. Cette décision n'est pas anodine. Elle est exceptionnelle, à la mesure de la situation que créent délibérément les hauts responsables de notre administration, à la mesure du mépris qu'ils manifestent à l'égard des personnels et de leurs représentants.

A Montpellier, le 3 mai 2012

Les élus CGT – CFDT et UNSA-CFTC

MONTPELLIER

10H00 :
Boycott de la CAPL. lecture
déclaration ci-contre ...

ROISSY

11H :

150 agents envahissent la DI. D'autres grosses actions sont prévues pour la semaine prochaine.

